

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2019-2020

Domaine	Design et Arts visuels	
Filière	Master Arts visuels	
Orientation	toutes les orientations	
Titre du module	Master Thesis II – projet artistique	
Type de module	Module d'approfondissement individuel	
Code	2MaAVAP22	AAVSO024FE19
Type de formation	Master	
Semestre	Semestre 4	
Crédits ECTS	15	
Prérequis	Tous les modules des semestres 1 à 3 validés (90 crédits)	
Langue	Français / Anglais	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le module Master Thesis II – projet artistique est pensé en articulation avec le module Master Thesis II - mémoire. Ce travail atteste de compétences finales en adéquation avec le champ professionnel : production artistique, contextualisation et réflexion critique, diffusion et médiation. L'étudiant-e doit ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • attester de compétences au niveau d'excellence exigé par la complexité des tâches et des problématiques traitées tant au plan pratique que théorique dans un contexte contemporain pluridisciplinaire ; • démontrer des compétences méthodologiques, de formulation et de réalisation liée au projet artistique et de recherche ; • être capable de référer, valoriser et soutenir le travail personnel ; • démontrer une distance critique fondée sur une connaissance approfondie et une première expérience concrète du contexte culturel, politique, social et économique dans lequel s'inscrit le projet ; • être capable de s'orienter sur la scène de l'art contemporain et, le cas échéant, de redéfinir son champ d'activité professionnelle et/ou de recherche ; • dans le cadre du mémoire en particulier, démontrer des compétences discursives et méthodologiques (sources documentaires, bibliographie raisonnée, normes typographiques, etc.).
Contenu et formes d'enseignement	<p>1. encadré par un suivi tutorial, le projet artistique de l'étudiant-e est finalisé, sous la forme d'une œuvre ou de toute autre proposition présentable et/ou communicable. Cette réalisation condense les recherches effectuées au cours des quatre semestres d'études. Elle a un caractère public. Elle est soutenue par un discours qui en énonce le contexte et les enjeux.</p> <p>2. le travail artistique doit être présenté « en vraie grandeur » dans les espaces et dans les temps dédiés à cela par l'école. Les œuvres doivent être accrochées ou scénographiées, les performances ou autres actions artistiques doivent avoir lieu en direct de même que les projections ou autres exécutions.</p>
Formes d'évaluation et de validation	<p>Seul-e-s les étudiant-e-s ayant préalablement validé l'ensemble des modules des semestres 1 à 3 ainsi que le module Master Thesis II – mémoire sont autorisé-e-s à présenter et défendre leur projet artistique.</p> <p>L'évaluation prend en compte les dimensions artistiques du travail de fin d'études et se fait sous forme de soutenance, devant un jury composé de juré-e-s de l'orientation, d'au moins un-e juré-e d'une autre orientation et de juré-e-s extérieur-e-s au Master HES-SO en Arts Visuels. Il s'agit pour l'étudiant-e de soutenir son travail, c'est-à-dire d'en répondre, de le communiquer en le portant symboliquement devant autrui. C'est un moment de communication publique.</p>

	La présentation et la soutenance peuvent être collectives. Dans ce cas, cependant, le jury doit pouvoir s'entretenir aussi avec chaque diplômant-e en particulier, et la synthèse écrite ainsi que la validation des crédits du module ne peuvent être adressées que de manière individuelle.		
Modalités de rattrapage	Pas de remédiation possible. En cas de travail insuffisant, l'étudiant-e répète le module, en principe l'année académique suivante, selon des modalités à définir avec la responsable de l'orientation.		
Enseignants	Stéphanie Moisdon, Valentin Carron, Denis Savary & intervenant-e-s extérieur-e-s		
Responsable du module	Stéphanie Moisdon		
Descriptif validé le	29 juillet 2019	Par	Stéphanie Moisdon